



**COMPTE RENDU
RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE
Du Mercredi 24 mai 2023 à 12h30**

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, à VITRE, au siège du SMICTOM du Sud Est 35, 28 rue Pierre et Marie Curie, le mercredi vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à douze heures trente, sous la présidence de Mme Isabelle DUSSOUS.

Mme Isabelle DUSSOUS, **Présidente**,

M. Henri AVRIL, M. Serge BOUDET, Mme Marielle MURET-BAUDOIN,

M. Christian STEPHAN, **Vice-présidents**.

M. Daniel BALLUAIS, M. Claude CAILLEAU, M. Daniel FEVRIER,

M. Gérard BARBEDETTE, **Membres du Bureau**.

Etaient absents excusés : /

Assistaient également à la réunion :

M. David BESNIER, Directeur S'3TEC

Mme Sonia LEBRUMAN, Responsable Traitement des déchets recyclables S'3TEC

Mme Christèle MERHAND, Directrice Finances-RH S3T'ec

ORDRE DU JOUR DU BUREAU SYNDICAL

En premier lieu, Mme DUSSOUS demande d'entériner le compte-rendu du Bureau Syndical du 06 avril 2023.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le compte-rendu de la dernière séance.

Ensuite, Madame DUSSOUS présente les points d'actualité :

- **Démarrage expérimentation de collecte et recyclage des plastiques issus des déchèteries,**
Il y a des tests de collecte et recyclages des bennes plastique rigides sur 2 sites :
 - *Sur le Valoparc de VITRE, intégration d'une benne plastique rigides à la place de la benne incinérables,*
 - *Sur la déchèterie de JAVENE, intégration d'une benne plastique rigides à la place de la benne carton.*

Il a été collecté deux caissons en une semaine. 1,2 tonnes par caisson.

Prochaine étape : lundi 5 juin, test de tri au sol des plastiques en 4 résines, réalisé avec VALORPLAST.

Cela concerne tous les plastiques rigides supérieurs à 10 cm. Majoritairement du PEP PP

Mme DUSSOUS s'interroge : ce sont les plastiques rigides qui ne rentrent pas dans la REP jardin ? Mme LEBRUMAN répond par l'affirmative

Mme DUSSOUS demande à quand le déploiement ? Mme LEBRUMAN indique que le déploiement est possible, mais c'est plus en termes d'exploitation qu'il faut attendre (mise en balle et tri).

- **Relance du marché d'exploitation du centre de VITRE (ex centre de tri) pour 16 mois (jusqu'au 31 décembre 2024).**

A – VALORISATION MATIERE

Question 1 – Visite de la Plaine de Baud - ferroutage

La Présidente expose :

La société NORSKE et S3T'ec ont passé un contrat d'une année pour le recyclage des papiers et Journaux, revues, magazines. Cela représente 3500 T/an environ.

La société NORSKE est basée à GOLBEY à proximité d'EPINAL dans les Vosges.

La société NORSKE a ouvert une ligne de transport par rail des papiers de RENNES à EPINAL. Elle offre une prestation clés en main à partir des centres de tri jusqu'à leur usine de recyclage, car les conditionnements des papiers sont différents, y compris sur les parties routières, lorsque l'on choisit de faire une partie par rail.

La société NORSKE a organisé une visite de la plateforme de ferroutage de RENNES. Les services de S3T'ec étaient présents sur place.

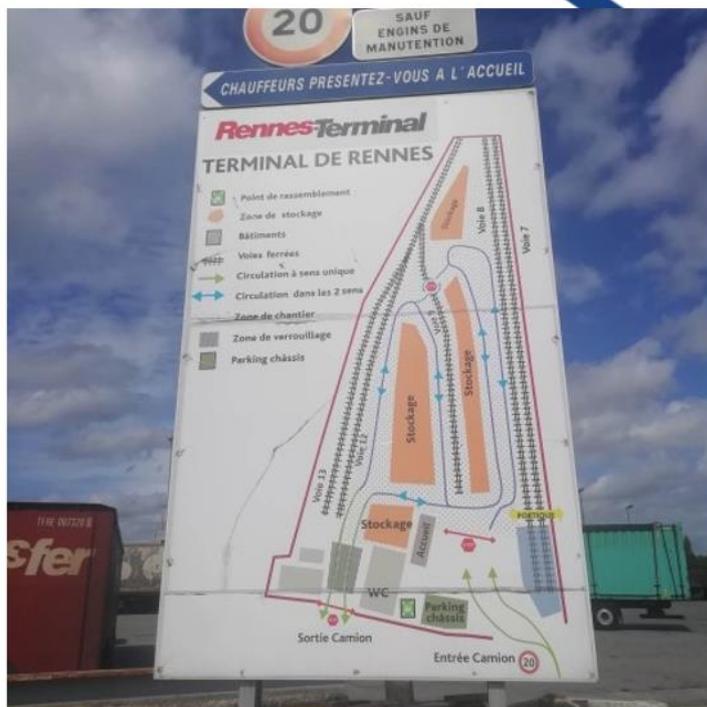
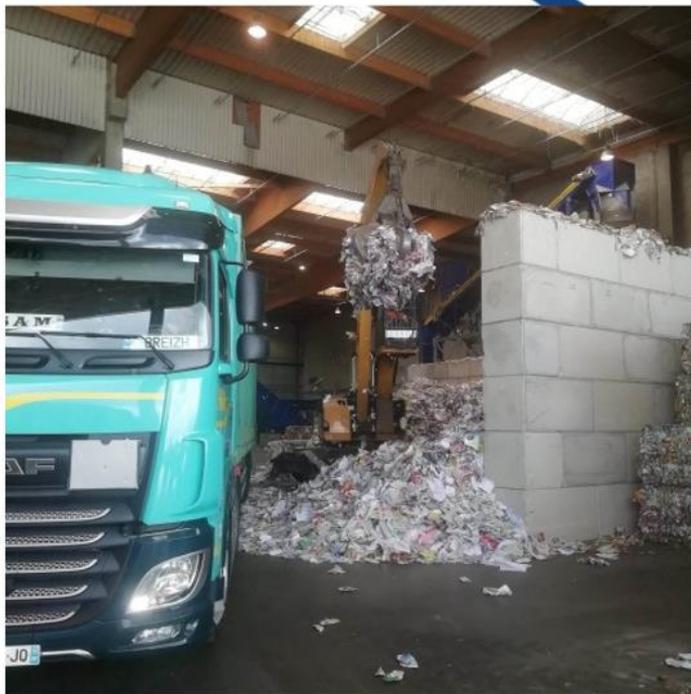
Un compte rendu de cette visite vous est présenté.

RAPPEL CONTEXTE :

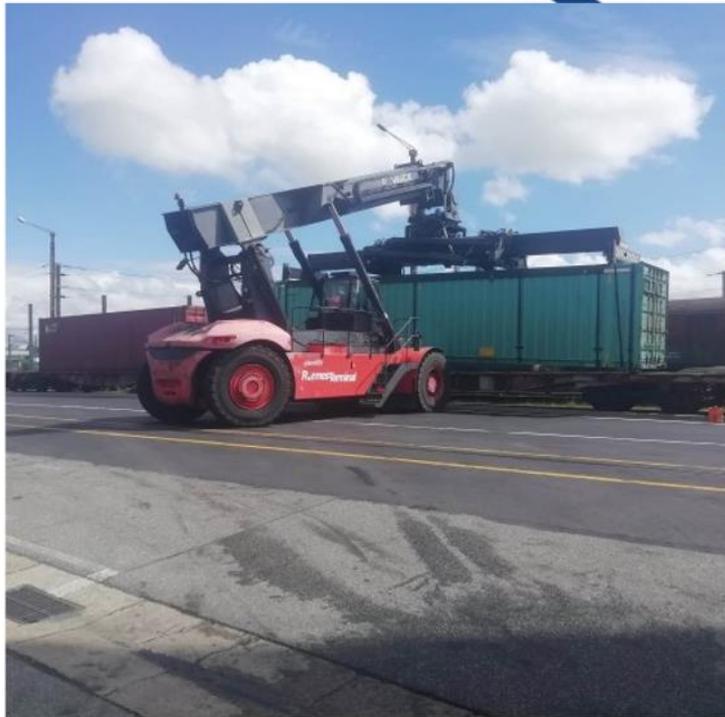
- ▶ Chaque année, S3T'ec envoie 3 500 T de papiers chez le recycleur NORSKE SKOG à GOLBEY (VOSGES).
- ▶ Cela représente en moyenne 3 camions semi -remorque par semaine toute l'année
- ▶ Le recycleur NORSKE SKOG a ouvert une ligne Rail -Route au départ de RENNES (avec transports LAHAYE)
- ▶ Les transports LAHAYE prennent en charge depuis le centre de tri (ou de transfert) jusqu'à la papeterie NORSKE SKOG à GOLBEY :
 - > Centre de tri (ou de transfert) -> Gare de ferroutage de RENNES : camions (40 km si départ de VITRE par exemple)
 - > RENNES->EPINAL : Train
 - > EPINAL-> papèterie NORSKE à GOLBEY : camions (4 km)

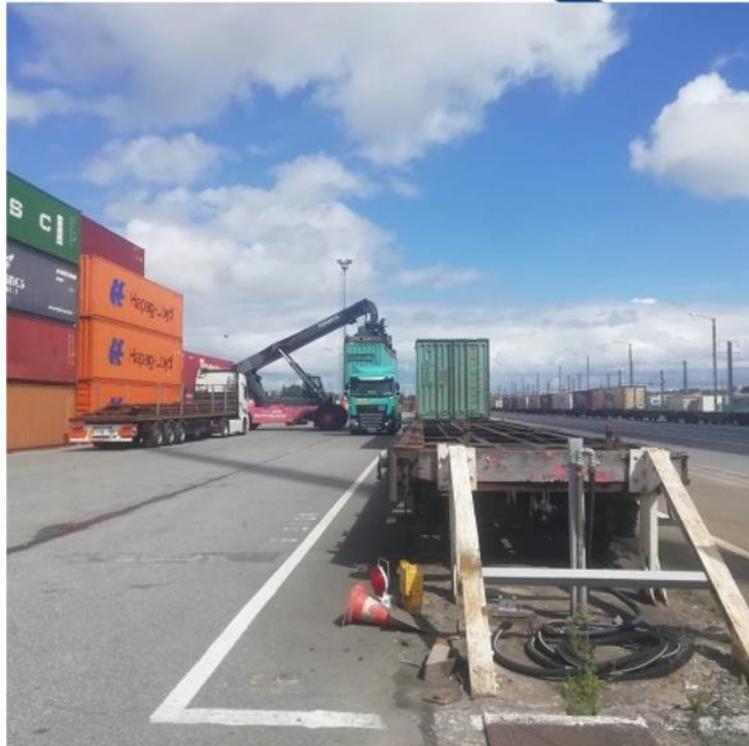












Pourquoi cette ligne ? NORSKE SKOG envoie le papier JRM de Rennes Métropole jusqu'à leur usine de recyclage des VOSGES (Epinal) en ferroutage. A la création de la ligne, Ouest France ramenait le papier dans l'autre sens, mais Ouest-France n'a pas continué. Ils ont néanmoins gardé la ligne, et cette fois, le retour est pris par KRONENBOURG.

La collecte ne peut se faire avec les mêmes camions qu'actuellement : caisson maritime de la taille d'un fonds mouvant. Chargement rapide : 15 mn. Baisse de 80% des émissions carbone : un départ toutes les nuits de 37 bennes. RENNES-PARIS, PARIS-LYON, LYON-STRASBOURG, puis EPINAL.

Les mêmes types de camions viennent récupérer les caissons à EPINAL et emmènent à 4 km chez le recycleur.

Mme MURET BAUDOIN et Mme DUSSOUS soulignent que c'est surtout le gain écologique qui est important plus que le gain économique.

Il est proposé l'organisation d'une réunion de Bureau Syndical sur place afin de visiter le site.

B – CVED

Question 2 – Echange sur la stratégie de financement à cibler pour le renouvellement du CVED

La Présidente et le Vice-Président exposent :

La consultation pour la passation d'une nouvelle DSP de « conception, construction financement et l'exploitation maintenance du CVED » suit son cours.

Un des enjeux majeurs pour atteindre un tarif abordable sur ce nouveau projet est le plan de financement.

La durée de la DSP a été fixée à 20 ans. Or, la durée des travaux est estimée à 3 ans. Le délégataire doit donc emprunter le besoin en financement sur 17 ans.

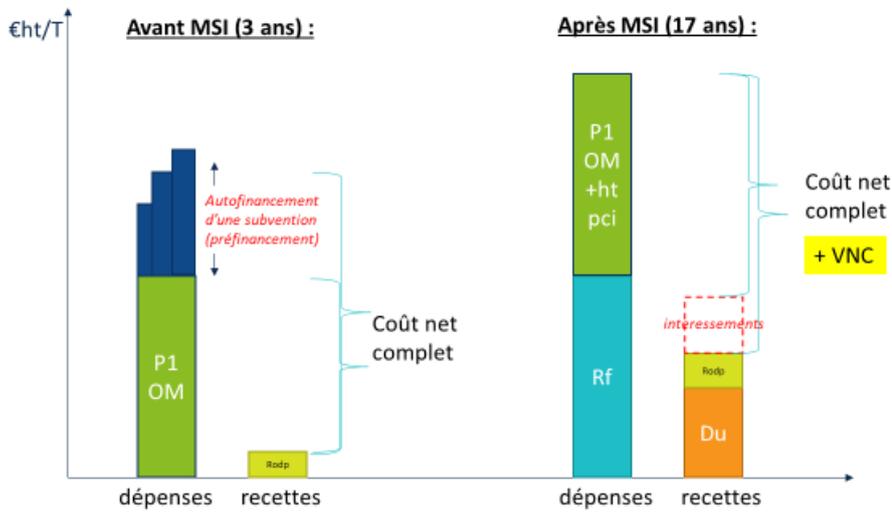
L'évolution actuelle des prix de la construction fait évoluer le besoin en financement. L'emprunt que le délégataire doit porter étant sur une durée relativement courte (de 17 ans), cela engendre une annuité qui pèse sur le tarif qui sera facturé à S3T'ec.

La durée de vie d'un équipement tel que le CVED est estimé à 30 ans.

Plusieurs scénarii de financement du projet vous sont présentés.



Décomposition du tarif délégant :



Explication impact durée d'emprunt :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058
Autofinancement :																																				
durée de vie du resource OED :																																				
montant transac :					30 000																															
annuités basées sur durée de vie réelle :	4€/an				5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240	5 240
impact S3T'ec :	6,7				84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8	84,8
Autofinancement :																																				
durée de vie du resource OED :																																				
montant transac :					30 000																															
annuités basées sur pré-dérogation (durée DPPmax) :	4€/an				5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	5 908	
impact S3T'ec :	6,7				118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	





Financement du projet :

▷ plusieurs solutions :

- > Autoriser les candidats à financer sur du plus long terme et **prévoir une soulte fin de DSP** (rachat par S3T'ec des années de crédits restantes) = occasionne des frais intercalaires sur la durée du marché
- > **Apporter une subvention pour baisser le besoin en financement du délégataire**, et financer cette subvention sur 25 ou 30 ans (exemple : DSP de Toulouse : apport de la collectivité à hauteur de 30%). Cela baisse la prise de risque du délégataire. Cependant, le CVED reste un bien de retour et des modalités de déblocage de la subvention peuvent permettre de maintenir le risque côté délégataire

▷ A ce stade :

- > CANDIDAT 1 demande un apport S3T'ec de 22 025 000 € (22%)
- > CANDIDAT 2 demande un apport S3T'ec de 13 683 632 € (14%)
- > Pas de soulte fin de contrat autorisée par S3T'ec



Financement du projet :

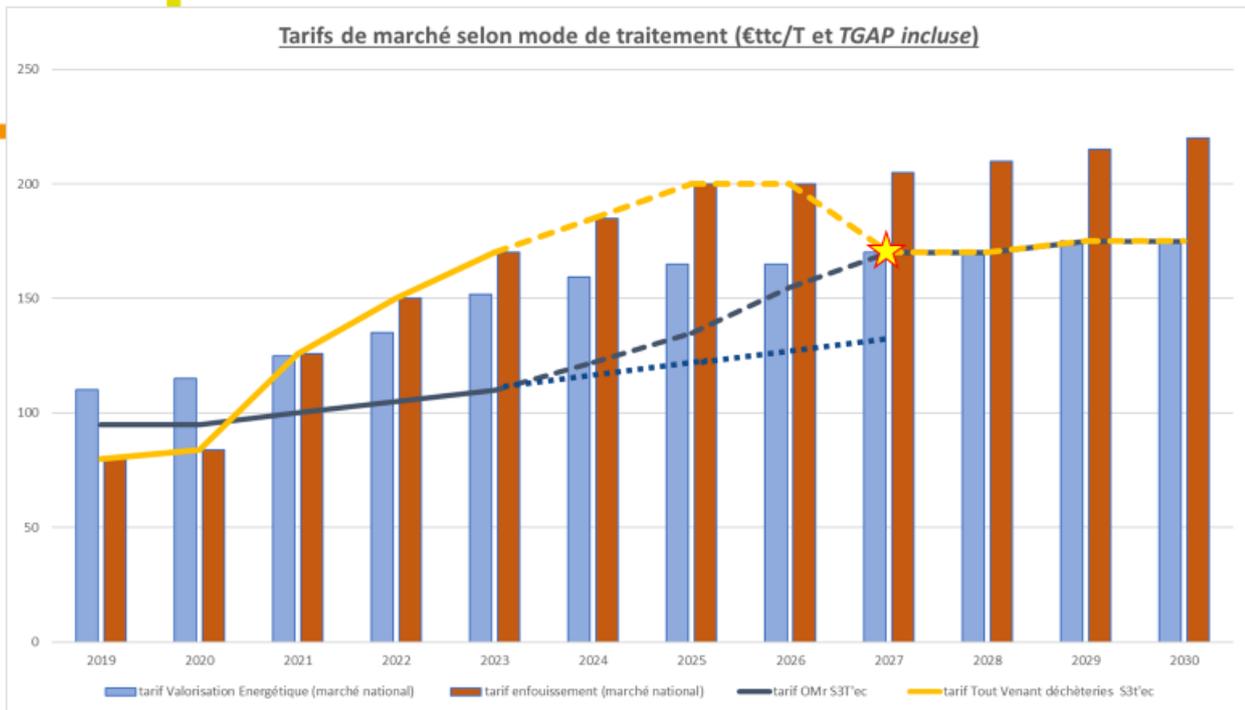
▷ une Solution mixte est recherchée :

- > Autoriser les candidats à financer sur du plus long terme et **prévoir une soulte fin de DSP** (rachat par S3T'ec des années de crédits restantes) = **calcul impact des frais intercalaires en cours**

Et/ ou

- > **Apporter une subvention pour baisser le besoin en financement du délégataire**, **étude en cours sur 30% du montant d'investissement**. Une partie de cette subvention pourrait être la prise en charge par anticipation de la soulte fin de DSP (une jurisprudence récente a autorisé ce type de montage). **Étude juridique en cours**.
- > **Apporter une partie de la subvention en fond propres** (10%) (2 000 k€) pendant la phase études et travaux (phase plus à risque) et verser le reste (qui serait emprunter) seulement après MSI et validation des essais. **Étude en cours**





Financement du projet :

▷ étude emprunt de 20 ou 30 000 000 € :

Opportunités :	Freins :
- Impact significatif sur le tarif S3T'ec - Étude en cours mais pas d'autres objectifs d'investissement S3T'ec (biodéchets ?)	- Montant important - Endettement important de la collectivité
- Correspond à l'inflation constatée - Justifié par prise en charge par anticipation de la soulte fin de contrat VNC prévue au contrat	- Vérification juridique en cours d'un apport à ce stade de la procédure
- De toute les façons, la somme est « in fine » payée par la collectivité S3T'ec -	- Vérifier impact charges financières et amortissement VS gain sur le tarif DSP de S3T'ec
- Le CVED est un bien de retour. Dans 20 ans: revient dans le patrimoine de la collectivité	- Rencontre avec Banque des Territoires le 09 juin pour vérifier possibilités des prêts « verts »



	Arrêt CVED	CVED actuel revampé ou neuf	Extension CVED à 70 000 T
Valo OMr	Externalisation + km	VE locale	VE locale
Valo déchets HautPci	Enfouissement	Enfouissement	VE locale
Investissements	0 €	60 000 000 €	90 000 000 €ht
Tarif estimé OMr	140 à 160 €/ht/T + Km + transfert	180 à 200 €/ht/T	140 à 160 €/ht/T
Tarif estimé haut PCI	200 €/ht/T + km	200 €/ht/T + km	160 à 170 €/ht/T
En.R&R produite	0 MWh/an	40 000 MWh/an	110 000 MWh/an
Décarbonation	+ 10 000 TeqCO2	- 10 000 TeqCo2	- 40 000 TeqCO2
Extensions REVERTEC	Non	Non	oui
CVAE	0	0	Estimée à xxxxx €/an
	Délocalisation KERVALLIS		
Mutabilité de l'outil	0	Pas possible : OMr « à vie »	Capacité à basculer en CSR si production OMr très réduite

▶ attention à porter aux conditions de travail des salariés du CVED et à la maîtrise de l'impact environnemental du CVED

M. BESNIER informe que la procédure est en cours et totalement confidentielle.

Il annonce que l'on arrive à un point important de la consultation car tout n'est pas dans les mains des candidats si on veut atteindre les meilleurs tarifs.

Actuellement, l'emprunt proposé est sur 17 ans alors que la durée de vie de l'équipement est d'au moins 30 ans.

S3T'ec doit arbitrer sur le montage financier à soumettre à tous les candidats avant l'offre finale

Possibilités :

- Soit autoriser à financer sur plus longtemps et racheter la VNC mais ceci génère des frais bancaires, et l'inconvénient est que l'on laisse cela aux équipes à la fin du contrat.
- Autre solution : baisser l'emprunt, en apportant un préfinancement mais cela oblige à emprunter dès maintenant, en plus de l'Emprunt supporté via le concessionnaire sur 17 ans (ex de Toulouse).

Si on va trop loin dans le préfinancement, les avocats ont peur qu'il y ait contentieux à la fin de la procédure. Si on propose un préfinancement élevé, on pourrait le justifier par une anticipation sur la soule de fin de contrat en veillant à le verser seulement après MSI.

Il est prévu une rencontre avec la banque des territoires en juin.

Mme DUSSOUS demande quelle est la durée de la DSP ? M. BESNIER répond 20 ans dont 3 ans de préparation et travaux, et environ 17 d'exploitation.

Mme DUSSOUS indique que c'est le tarif que l'on cherche.

M. BOUDET fait remarquer que les 20 ou 30 ans génèrent un surendettement différent pour la collectivité. La durée d'emprunt et le montant impliquent aussi garantie d'emprunt (à l'échelle des agglos). Qui sera prêt à nous le garantir ?

Mme DUSSOUS déclare qu'il faudra que toutes les EPCI soient prêtes à nous les garantir.

Pour M. BOUDET, la solution plus simple peut être investissement sur 30 ans avec rachat VNC à la fin de la DSP.

M. BESNIER annonce la question à étudier : report de l'offre finale pour attendre des éventuelles baisses des coûts de matériaux et des taux ?

Mme MURET-BAUDOIN déclare qu'elle connaît une seule banque qui prête sur 30 ans : La Banque des Territoires.

M. AVRIL donne l'exemple de taux obtenus récemment avec eux : le prêt est sur un taux de 3,4 (sur la base du taux du livret A, en principe équivalent de moitié de l'inflation). Mme MURET-BAUDOIN répond que ce n'est pas un taux fixe, on ne sait pas comment il va évoluer sur 30 ans.

M. BOUDET demande pourquoi la Région ne garantirait pas un emprunt ? Ce serait logique par rapport à la compétence.

M. STEPHAN souligne qu'il faudrait voir si c'est possible dans les statuts des EPCI de pouvoir garantir ce type d'emprunt.

M. STEPHAN avise qu'on ne pourra pas assumer un coût élevé à la tonne et le répercuter à l'utilisateur.

Mme DUSSOUS fait part que si le four lâche aujourd'hui, on perd tout : les clients et l'exploitation. Il faut que tout le monde s'en rende compte, on est obligé de faire quelque chose.

M. BOUDET fait remarquer que pour les Présidents d'agglomération qui ne sont pas au quotidien sur le dossier, moins il y a de chiffres, mieux ils comprennent, plus cela sera simple à défendre. S'il n'y a plus de CVED, que se passe-t-il ?

Mme DUSSOUS déclare qu'il faut vraiment présenter les impacts du projet, et les conséquences si on ne fait rien.

M. BESNIER souligne que dans 5 ans, le CVED s'est fini. Il faut renouveler l'outil maintenant.

A propos du tableau de synthèse, M BALLUAIS indique que les choses simples comme cela, parlent aux élus.

Pour Mme MURET-BAUDOIN, il est important de souligner les effets sur l'absence de production d'énergie.

M. STEPHAN rappelle que dans les communautés de communes, il y a le débat sur les contrats de territoire. Ce projet est un élément structurant intercommunal qui devrait en faire partie. C'est aussi vrai pour les déchèteries. Ce sont tous des outils d'intérêt extracommunautaire.

Mme MURET-BAUDOIN demande si S3T'ec n'a pas accès au fonds verts ? M. BESNIER répond que le statut des UVE n'est pas clair vis-à-vis des plans des énergies renouvelables récemment votés. On essaie de se battre sur la décarbonation. Aujourd'hui, les Unités de Valorisation Energétiques (UVE) sont restées « traitement de déchets », il n'y a que le CSR qui a basculé. Des commissions de travail se réunissent sur le sujet au Ministère.

M. STEPHAN souligne que c'est anormal de ne pas avoir de subvention pour la gestion des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr). En plus de traiter les déchets, ces unités contribuent à la décarbonation des territoires, et à la relocalisation de la production d'énergie.

Mme MURET BAUDOIN déclare qu'il y a nécessité d'avoir une discussion avec les Présidents et de repointer tout cela : connaître les risques si on n'y va pas, et de quel accompagnement on dispose ?

Mme DUSSOUS va en échanger avec Mme LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté. Que fait-on si on n'a pas d'argent pour emprunter ? Il faut qu'ils aient conscience du dossier.

M. STEPHAN rappelle que les SMICTOM optimisent tant qu'ils peuvent. Mais s'il y a un besoin de financement, cela se répercutera sur les EPCI.

Mme DUSSOUS demande : si on réalisait un four comme aujourd'hui uniquement, quel serait le résultat ?

M. BESNIER répond que ce serait le même montant d'investissement pratiquement, on passerait moins de tonnes, et produirait moins d'énergie. 70000 T choisit car cela correspondait au besoin d'énergie.

M. STEPHAN souligne qu'il y a un risque en empruntant beaucoup si l'outil ne fonctionne pas et que le concessionnaire venait à nous faire défaut. Important que le risque ne soit pas transféré à S3T'ec par le concessionnaire.

Pour Mme DUSSOUS, le syndicat et ses adhérents ont plus que besoin des présidents d'EPCI sur ce sujet. Mme Dussous ajoute : importance de ce que l'on décide, car on laisse le bâton de la réalisation au prochain mandat.

Question 3 – Contact avec l'ADEME au sujet de nouvelles enveloppes de financement de la filière CSR

Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS
Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente expose :

L'ADEME BRETAGNE a pris contact récemment avec S3t'ec pour l'informer que des nouvelles enveloppes de financement allaient finalement être ouvertes sur cette année 2023 pour développer la filière CSR.

Une réunion d'information est programmée mardi 16 mai après midi entre ADEME et S3t'ec sur ce sujet.

Le dossier de demande de financement déposé en 2021 par S3T'ec pour obtenir une aide à la création d'une chaudière CSR n'a pas été fermée côté ADEME et est donc toujours considéré en cours d'instruction.

A ce titre, l'ADEME demande à S3T'ec de se positionner sur son souhait de continuer ou non l'instruction de son dossier de demande d'aide en lien avec les nouvelles enveloppes qui s'ouvriront à l'été 2023.



Relance Financement CSR par ADEME:

▷ problématique proposition financement CSR ADEME :

- > La DSP prévoyait une variante libre avec possibilité de répondre en modèle CSR mais aucun candidat n'a pris cette option
- > Donc potentiellement la DSP en cours de consultation ne prévoit pas (offre de base et variante) de scénario CSR
- > Pas de garantie de l'ADEME.

▷ A ce stade :

- > Le cabinet SAGE va remodeliser le projet en scénario CSR
- > Prochain rdv le lundi 26 juin avec ADEME



M. BESNIER informe le Bureau qu'il a été re-sollicité par l'Ademe pour déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre d'un projet CSR. L'ADEME a ajouté qu'elle ne s'engagerait pas sur un accord de subvention avant la signature du contrat de DSP. Les membres du Bureau sont surpris de cette sollicitation, et ne souhaitent pas redéposer un dossier. M. BESNIER avise qu'il est important de valider la décision en comité sur le choix de ne pas donner suite à la sollicitation de l'ADEME.

C – COMMUNICATION - TRI

Question 4 – Organisation de la visite du Centre de Tri pour les élus des SMICTOM le 07 juillet 2023

La Vice-Présidente expose :

Suite à la mise en œuvre des Extensions de Consignes de Tri des Emballages, plusieurs Elus des 2 SMICTOMs ont émis le souhait de pouvoir visiter les centres de tri industriels vers lesquels sont envoyés nos sacs jaunes.

Les services de S3T'ec ont interrogé la Société PAPREC afin de pouvoir visiter le centre de tri TRIVALO au Rheu (centre de tri plus proche de VITRE et FOUGERES que celui de SUEZ au MANS).

La date du vendredi 07 juillet matin a été proposée.

Etant donné que le Salon des Maires est le 6 et 7 juillet prochain, la visite du Centre de Tri du Rheu pour les élus est reportée début septembre.

D – DECHETERIES

Question 5 – Convention pour les huiles végétales en déchèteries

La Présidente expose :

Afin de valoriser les huiles végétales collectées en déchèteries, la Société Ouest COLLECTOIL, basée à CARENTOIR (56) propose la mise en place d'une convention définissant les conditions de collecte et de traitement des huiles alimentaires usagées.

Cela comprend les opérations de fourniture de contenants (fûts de 200 L : 1 à 2 par sites suivant le besoin), la collecte, le stockage et le traitement des huiles collectées gratuitement. L'atelier de traitement, soumis à ICPE, est situé à Pontorson (50).

La convention concerne les huiles végétales issues des déchèteries du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères et du SMICTOM du Sud Est. **(annexe 1 page 7 de l'ordre du jour)**

Cette convention sera mise en place à compter du 1er juillet 2023, elle est renouvelable annuellement pour une durée de cinq ans. Les quantités estimatives annuelles sont évaluées à 20 tonnes.

Mme MURET-BAUDOIN demande de faire un Communiquer dans l'écho du tri : ne pas jeter l'huile dans les tuyaux, aller en déchèterie.

Le Bureau syndical est favorable sur le partenariat proposé avec la Société Ouest COLLECTOIL ainsi que sur le projet de convention, et autorise la Présidente à signer une décision et tout document s'y rapportant.

Question 6 – Marché de mise en balles des cartons secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES

Le Vice-Président expose :

Afin d'expédier les cartons issus des déchèteries, la mise en place d'une prestation de mise en balle est nécessaire. Cela comprend les opérations de réception, pré-tri, conditionnement et chargement en vue de leur expédition vers les différentes filières de traitement valorisation définies par S3T'ec.

La prestation actuelle concerne les cartons issus des déchèteries du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères. S'achevant au 30 juin 2023, une nouvelle consultation a été lancée pour un démarrage au 1^{er} juillet 2023, pour une durée d'un an.

La consultation est passée selon un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L.2123-1 et L.2125-1, R2162-2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique 2019.

Les quantités estimatives annuelles sont évaluées à 1 200 tonnes. Le montant maximum estimé est de 35 000 €HT.
Critère d'évaluation des offres : critère 1- Coût global (55%), critère 2- Valeur technique de l'offre (45%).
La date de remise des offres était fixée au 10 mai 2023.

Deux prestataires ont présenté une offre : la Société SUEZ RV OUEST et la Société GUY PRADAT RECYCLAGE.

SOCIETE	SUEZ RV OUEST	GUY PRADAT RECYCLAGE
Coût global/55	50.14	55.00
Valeur technique de l'offre/45	34.70	41.00
Total/100	84.84	96
Classement	2	1

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ANALYSE DES OFFRES, LA PRESIDENTE INVITE LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR L'OFFRE LAUREATE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De RETENIR l'offre de GUY PRADAT RECYCLAGE proposée,**
- **D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant, à signer et notifier le marché avec GUY PRADAT RECYCLAGE pour la mise en balles des cartons secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES pour un montant estimé à 43 380 € HT pour 1 an, et tout document s'y rapportant.**

Présents : 9 Pouvoir : 0 Nombre de votants : 9 Nombre de voix pour : 9 Abstentions : 0 Contre : 0
--

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DUSSOUS clôt la séance.

A Vitré, le 24/05/2023

La Présidente,

Isabelle DUSSOUS